### 

**Bourses « Forsa »**

***Programme français de bourses de Master***

**Règlement 2022**

Dans le but d’accompagner le développement des compétences nécessaires au Liban, l’Ambassade de France au Liban a lancé en 2019 le programme Forsa, un programme de **bourses de mobilité pour des** **étudiants libanais souhaitant effectuer** **un séjour d’études** **ou stage** **en France dans le cadre d’un Master 1 ou 2 ou d’un diplôme d’ingénieur**.

Ce programme vise à **renforcer les partenariats universitaires franco-libanais** en facilitant la **mobilité d’étudiants méritants**. Il a pour principal objectif d’attirer vers les doubles diplômes/co-diplômes franco-libanais ou vers des Masters 2 en France d’excellents étudiants.

A qualité de candidature égale, la situation socio-économique des candidats pourra être prise en compte dans la sélection finale sur avis de l’établissement d’origine.

La procédure de sélection est conduite en partenariat avec les établissements libanais partenaires.

L’ensemble des boursiers bénéficiera du statut de Boursier du Gouvernement Français.

**Point de contact à l’Ambassade**

Alissa Viguier – Chargée de mission pour la coopération universitaire et scientifique

alissa.viguier@diplomatie.gouv.fr

**Candidatures à adresser à :**

[bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr)

*Traitement des données*

*Sauf objection du candidat, l'Ambassade de France se réserve le droit de publier sur son site internet le nom, prénom, établissement d'origine et d'accueil et projet des candidats retenus pour une bourse.*

* 1. **Bénéficiaires**
* ***Cas n°1* *:*** étudiants inscrits dans un Master 1 ou 2 ou en école d’ingénieur au Liban, souhaitant effectuer un semestre d’études ou un stage d’études en France en 2022 (maximum 6 mois) dans le cadre d’un double diplôme/co-diplôme ou d’un partenariat universitaire.
* ***Cas n°2 :*** étudiants inscrits en Master 1 ou en école d’ingénieur au Liban et candidats à un Master 2 en France (année universitaire 2022/2023) dans le cadre d’un double diplôme/co-diplôme ou d’un partenariat universitaire ou encore dans la perspective d’une éventuelle thèse en cotutelle. Les candidats choisissant un Master 2 qui n’existe pas au Liban seront privilégiés.

Pour chaque cas, **l’inscription dans un établissement d’enseignement supérieur en France est obligatoire pour obtenir la bourse**. Toute prolongation éventuelle de la bourse supplémentaire sera soumise à l'avis et à l'approbation préalable des deux partenaires universitaires et de l’Ambassade.

Toutes les disciplines sont concernées. Les formations en anglais sont éligibles.

Pour les stages, ils doivent se dérouler dans un organisme rattaché à un établissement d’enseignement supérieur français.

* 1. **Financement**

La bourse Forsa donne droit au statut de « Boursier du Gouvernement Français ».

La bourse d’études comprend :

* une allocation d’entretien de 700 euros par mois, versée mensuellement à l’étudiant ;
* l’exonération des frais d’inscription en France dans les établissements publics sous l’égide du Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation (MESRI) OU la prise en charge plafonnée à 5 000 € par année académique des frais de formation dans des établissements ne relevant pas du MESRI ;
* la gratuité du visa ;
* la prise en charge de la couverture sociale en France ;
* la prise en charge d’un billet d’avion aller-retour entre le Liban et la France ;
* la prise en charge du transport entre l’aéroport d’arrivée et le lieu de séjour à l’arrivée ;
* l’accès prioritaire aux résidences universitaires (CROUS) sous réserve de disponibilités. Un logement est également possible en résidence privée à la demande du boursier.
  1. **Critères d’éligibilité**

Le(a) candidat(e) à une bourse Forsa doit satisfaire aux critères suivants :

* Être de nationalité libanaise et résider au Liban ;
* Être inscrit dans un cursus de formation d’une université libanaise au titre de l’année en cours ;
* Être admis dans un établissement d’enseignement supérieur français ;
* Avoir les compétences linguistiques adaptées au niveau requis pour la formation en France.

*Ne sont pas éligibles :*

* Les étudiants franco-libanais ;
* Les étudiants déjà en France ou étudiant à l’étranger ;
* Les étudiants qui bénéficient déjà d’une bourse pour partir étudier à l’étranger.
  1. **Critères de sélection**

Le(a) candidat(e) à une bourse d’études sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

* Excellence du parcours académique (notes et classement) ;
* Valeur ajoutée d’une mobilité en France dans le cadre du parcours d’études ;
* Dynamisme du partenariat interuniversitaire franco-libanais dans lequel s’inscrit cette mobilité.

A qualité de candidature égale, la situation socio-économique des candidats pourra être prise en compte dans la sélection finale sur avis de l’établissement d’origine.

* 1. **Dossier de candidature**

Le(a) candidat(e) devra remplir le formulaire diffusé par son université et fournir les pièces demandées :

* Formulaire de candidature ;
* Copie de la pièce d’identité ;
* Copie de la carte d’étudiant ;
* Relevés de notes de l’année en cours et de l’année précédente certifiés par l’université d’origine ;
* CV en français ou en anglais ;
* Pour les étudiants du cas n°1 : inscription et pré-admission dans l’établissement français ;
* Pour les étudiants du cas n°2 : n° de dossier Campus France validé *ou* document de l’établissement français attestant d’une demande d’inscription/pré-admission ;
* Avis du directeur du Master ou de l’école d’ingénieur libanaise sur la candidature *(uniquement pour les étudiants en double diplomation ou co-diplomation).*

**Le dossier de candidature devra être adressé avant le 25 mars 2022 :**

* à la direction des relations internationales de l’établissement d’origine du candidat en version électronique et/ou en version papier.
* à l’Ambassade de France en version électronique à l’adresse suivante :

[bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:bourse-recherche.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr)

**Si toutefois le candidat ne dispose pas de son attestation de pré-admission dans un établissement français avant le 25 mars 2022, il pourra la transmettre par courriel à son université d’origine ainsi qu’à l’Ambassade de France avant le 10 juillet. L’octroi définitif de la bourse sera conditionné à la présentation de ce document dans les délais susmentionnés.**

* 1. **Procédure**
* Le candidat adresse sa candidature à son université **et** à l’Ambassade de France avant le 25 mars 2022.
* Pré-sélection des candidats par une commission composée de l’Ambassade de France et de l’université.
* Audition éventuelle du candidat par l’Ambassade de France.
* Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l’Ambassade de France et de l’établissement libanais partenaire.
* L’Ambassade de France transmettra aux étudiants sélectionnés le formulaire de bourse à compléter et renvoyer à l’Ambassade, au plus tard 4 semaines avant le départ en France.

**Procédure Campus France pour les candidats**

Pour les étudiants du cas n°1 :

Les candidats doivent postuler en concertation et avec le soutien de leur établissement d'origine directement auprès de l’établissement français pour obtenir leur préinscription. Ils devront ensuite effectuer la procédure pré-consulaire via l’Espace Campus France Beyrouth mais seront exonérés des frais.

Pour les étudiants relevant du cas n°2 :

1. Les candidats ont postulé auprès d’un établissement français via la procédure Etudes en France avant le 31 décembre 2021 et se sont acquittés des frais de validation (pas de possibilité de remboursement).

2. Les candidats ayant effectué une pré-inscription directement auprès de l'établissement français devront effectuer la procédure pré-consulaire via l’Espace Campus France Beyrouth mais seront exonérés des frais.

**L’octroi de la bourse est conditionné à la réussite de l’année d’études en cours, l’inscription et l’admission définitive dans l'établissement français et à l’accord du consulat pour la délivrance du visa.**

Les candidats sélectionnés seront exonérés des frais de visa.

Les visas délivrés seront des visas pour études, y compris pour les stages (inscription obligatoire dans un établissement d’enseignement supérieur français).

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**